

1 Moyens de légitimation

Nous nous engageons à mettre à votre disposition des moyens de légitimation correspondant aux normes de sécurité les plus élevées.

Aucun mot de passe ne sera noté ou défini sur la base de combinaisons facilement identifiables telles que dates de naissance, numéros de téléphone, plaques d'immatriculation, etc.

Les moyens de légitimation (entre autres le mot de passe) sont **strictement confidentiels et doivent être conservés séparément**. Nous considérons toute personne qui se connecte en bonne et due forme comme étant autorisée à utiliser les services E-banking. Ce principe s'applique également si cette personne n'est pas le titulaire du compte. Par conséquent, nous sommes autorisés à accepter et à exécuter les ordres ainsi transmis. **Vous assumez donc en principe les risques d'une utilisation abusive d'E-banking.**

Afin de protéger vos valeurs patrimoniales, nous pouvons à tout moment exiger ou introduire **d'autres moyens de légitimation**. **Si vous renoncez aux moyens de légitimation supplémentaires que nous vous proposons, vous assumez le risque des dommages qui peuvent en découler.**

2 Sécurité

Nous assumons la responsabilité de la sécurité d'E-banking. Si nous identifions des risques, nous pouvons limiter les services dans l'intérêt de vos valeurs patrimoniales.

Vous devez vous assurer que les mesures de sécurité habituelles (logiciel anti-virus, etc.) sont opérationnelles sur les appareils avec lesquels vous vous connectez à E-banking.

Au sein d'E-banking, les paquets de données sont cryptés lors de leur transmission. Si vous nous donnez l'ordre de vous envoyer des informations supplémentaires depuis E-banking par e-mail, SMS, etc., il ne peut être exclu qu'un tiers en tire des conclusions quant à l'existence d'une relation bancaire.

Afin de renforcer la sécurité, de traiter et d'améliorer les produits, nous pouvons, tout en respectant les mesures de sécurité appropriées, transmettre les données requises à des tiers partenaires. A cet effet, il est possible que des logiciels de serveurs situés à l'étranger soient impliqués. Si vous avez expressément commandé une adresse IP fixe auprès de votre fournisseur, elle pourra éventuellement être identifiée sur le serveur à l'étranger. Vos données enregistrées sur ledit serveur seront exclusivement soumises à la loi sur la protection des données applicable localement.

3 Ordres

Les cours boursiers et des devises peuvent s'afficher avec un décalage temporel.

En cas de divergences entre les données dans E-banking et nos relevés de compte et de dépôt, ces derniers prévalent.

En cas de préjudice dû à l'inexécution ou à l'exécution tardive d'un ordre (à l'exclusion des opérations de négoce, des ordres de bourse et des transactions sur devises ainsi que sur métaux précieux) nous répondrons de la perte d'intérêts. Si dans un cas particulier, vous nous avez immédiatement mis en garde contre le risque d'un dommage plus étendu, nous en répondrons.

4 Documents électroniques (E-documents)

Les documents bancaires sont disponibles également en tant que documents électroniques. Les dispositions suivantes leur sont applicables:

- Les communications écrites distribuées par courrier ainsi que les avis sous forme électronique ou autre revêtent le même caractère d'engagement.
- Les documents électroniques sont réputés envoyés dès lors qu'ils ont été mis à disposition dans l'E-banking et peuvent être consultés par le titulaire du contrat. Cela est également valable lorsque le titulaire du contrat n'a pas, temporairement ou durablement, accès à l'E-banking.
- Les documents électroniques sont mis à votre disposition sous la forme de fichiers PDF et restent accessibles dans l'E-banking pendant 5 ans. Ensuite, les justificatifs ne peuvent être délivrés que sous forme imprimée (moyennant rétribution). Le titulaire du contrat est responsable de la conservation et de la mise en sécurité des documents bancaires (p. ex. par sauvegarde locale sur son ordinateur).
- Vous assumez l'entière responsabilité d'éventuels dommages découlant de la non-ouverture des documents électroniques en temps utile. Cela concerne en particulier les avis contenant des dates et/ou des délais (débits LSV avec droit de contestation, p. ex.).
- En ce qui concerne les documents transmis par voie électronique, aucune garantie ne peut être fournie quant à leur acceptation dans le cadre d'une procédure juridique administrative ou autre. Les données conservées par la banque sont juridiquement valides.

5 Résiliation d'E-banking

Les deux parties peuvent à tout moment résilier le contrat E-banking.

Les moyens de légitimation remis gratuitement par nos services demeurent notre propriété. Une fois le contrat E-banking résilié, vous devez nous les rendre spontanément et sans délai.

6 Modification des conditions et services d'E-banking

Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les conditions et l'offre de services d'E-banking et nous engageons à vous en informer de manière adéquate par voie de correspondance ou par tout autre moyen approprié.

7 Conditions générales

La version en vigueur des bases contractuelles de la Banque s'applique par ailleurs.

8 Droit applicable et for

Tous les rapports juridiques entre le client et la Banque sont régis par le droit suisse.

Pour les clients/clientes dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont déterminés selon les

prescriptions légales. Pour les clients dont le domicile ou siège social est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont situés dans la localité où se situe notre succursale gérant la relation d'affaires.